

ves, négligent les procès qui leur ont été confiés, ou qui, les laissant entièrement indécis, ou qui du moins ne les étudiant pas avec l'attention, la solidité & la diligence requises, & qui donnent lieu par là à des griefs bien fondés, ils seront sérieusement corrigés à ce sujet, non-seulement par la demission, qu'ils recevront sur le champ, de leurs emplois, dont une pareille conduite, contraire à leur serment, les aura rendu indignes, mais aussi par une punition rigoureuse, suivant l'exigence du cas & sans la moindre connivence. S. M. a pris les mesures les plus efficaces, pour être instruite avec certitude de toutes les fautes pareilles & de tous les abus dans les offices de judicature; & tous les griefs, portés contre les Collèges & officiers de Justice, seront non-seulement examinés avec toute rigueur; mais il sera aussi fait de tems en tems des visites de Justice, dont l'annonce se fera préalablement, tant des chaires qu'ailleurs, dans le public, afin que chacun, qui croit avoir quelque plainte fondée contre le Collège à visiter, la porte au lieu convenable; que l'affaire soit examinée avec toute la sévérité & l'exactitude possibles, & que ceux, qu'on trouvera à cette occasion s'être rendu coupables de quelque prévarication dans leurs devoirs, soient obligés à en répondre, ainsi qu'il appartient & qu'il a été statué ci dessus.

La suite l'ordinaire prochain.

L'académie royale des sciences & belles-lettres a tenu, le Jeudi 27 Janvier, son assemblée publique, destinée à célébrer l'anniversaire de la naissance du Roi. Elle a été honorée de la présence de L. A. R. les deux princes fils de S. A. R. le prince Ferdinand frere du Roi, & de S. A. S. le prince Frédéric de Brunswick. Plusieurs ministres d'état, ministres étrangers & autres personnes de distinction y ont assisté. M^r. le conseiller-privé Formin, secrétaire-perpétuel, a fait l'ouverture de la séance par un discours relatif aux circonstances. S.